

adopté

SÉNAT

le 15 avril 1976.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI ORGANIQUE

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*portant modification de l'ordonnance n° 58-1270
du 22 décembre 1958 portant loi organique rela-
tive au statut de la magistrature.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Article unique.

Le 2° de l'article 16 de l'ordonnance n° 58-1270
du 22 décembre 1958 est remplacé par les dispo-
sitions suivantes :

« 2° être de nationalité française. »

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
15 avril 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :
Sénat : 216 et 247 (1975-1976).